

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 3018)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1028

présenté par
Mme Pantel, Mme Rossi, Mme Godard et M. Dufau

ARTICLE 3

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l’article 40 de la Constitution.